

La



FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

www.dden-fed.org

février 2014

Numéro 108

LETTRE

*Un ami de l'école publique
Nommé officiellement
Pour veiller aux bonnes conditions
de vie des enfants,
à l'école et autour de l'école*

SOMMAIRE

- Egalité hommes/femmes en Chine
- Retour du français aux Etats-Unis
- Restructuration de l'espace scolaire
- Parlons encore d'espace...
- Relation école/parents
- Entrée en sixième
- Combien ça coûte ?
- Harcèlement à l'école
- Nos rendez-vous

FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124 rue La Fayette 75010 PARIS Tél : 01 47 70 09 59 Courriel : federation@dden-fed.org



Egalité hommes / femmes en Chine



Le journal de Nankin s'inquiète de la proportion d'institutrices dans les écoles de la ville : plus de 80%...

Antidote (! ?) un des lycées de Nankin a créé des classes spéciales pour les garçons ; au programme : mécanique, boxe, cours de survie ... et camps militaires l'été ! L'explication est donnée : « les garçons apprennent à penser selon une perspective féminine parce qu'il y a beaucoup trop de femmes dans les écoles primaires ».

Retour du français aux Etats-Unis

Le New York Times dévoile que les cursus anglais-français sont en plein essor dans les écoles publiques de New York, après les programmes bilingues espagnol-anglais ou chinois-anglais mais l'article conclut que faire apprendre la langue de Molière aux enfants est une idée anachronique et inutile.



Restructurer l'espace scolaire ? On y pense ...

En Australie, quatre établissements secondaires ont opté pour des choix de configuration audacieux : les espaces d'apprentissage s'ouvrent, le mobilier est monté sur roulettes, les cloisons sont mobiles pour permettre davantage de flexibilité, des « quartiers » d'apprentissage sont créés et les TICE sont accessibles en tout lieu et à tout moment...

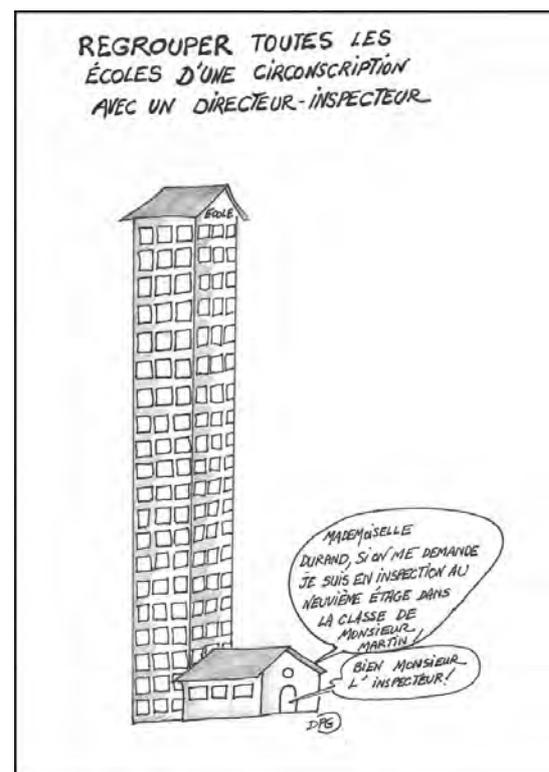
Il y a d'autres exemples : Au Canada l'espace classe s'est transformé avec l'arrivée des nouvelles technologies, et au Chili, au travers d'une expérience d'autogestion communautaire d'une école, dans un contexte où la privatisation de l'éducation gagne du terrain. En Italie, les écoles de Reggio Emilia, dans le nord de la péninsule, ont été conçues comme des « espaces intentionnels », avec la volonté d'éduquer par l'espace, « en donnant la priorité aux enfants, à leurs familles et à leurs enseignants ». En Israël, une ancienne directrice d'école, aujourd'hui au ministère israélien de l'éducation, livre un regard sans concession sur les établissements scolaires de son pays, « construits à l'économie » et sans tenir compte des besoins pédagogiques. Autant d'exemples et de réflexions qui interrogent sur l'avenir des établissements scolaires en France.

Parlons espace encore

Une salle devrait être dédiée aux parents et à leurs délégués dans tous les établissements d'enseignement. La circulaire interministérielle du 15 octobre, relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires, rappelle cette promesse de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole. L'enjeu ? « Rétablir la confiance entre l'Ecole et les parents d'élèves et permettre ainsi une élévation générale du niveau de tous les élèves ». Aucune échéance n'est précisée et le ministère de l'Education nationale indique ne pas encore disposer d'un état des lieux national de la mise en œuvre de ces « espaces parents » dans les établissements.

Ces lieux devront être « principalement dédiés aux rencontres individuelles ou collectives » et faciliter « la participation des familles, les échanges et la convivialité ». (Rencontres organisées « avec l'aide de l'établissement, à l'initiative des parents ou de leurs représentants, dans le respect des valeurs de la République et notamment des principes de neutralité et de laïcité »).

Reste un problème : la mise en place des espaces parents ne sera pas simple car elle se heurtera au manque de locaux vacants.





La relation école-parents

Audition par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale du chercheur et spécialiste du climat scolaire Georges Fotinos.

La relation Ecole/Parents n'est plus du tout la même aujourd'hui qu'aux premiers temps de la République. En 1882, les parents avaient quasiment l'interdiction d'entrer dans les écoles. Ils n'ont commencé à devenir partenaires de l'école qu'à partir de **1905**, avec la création d'associations de parents dans le secondaire. Parallèlement, dans le primaire, les enseignants ont commencé à avoir un code de morale professionnelle et de déontologie appelé "Code Soleil", à partir de 1923 et jusqu'en 1977 : il comportait un chapitre entier sur les rapports avec la famille. Il demandait notamment à l'instituteur de "garder avec les familles un contact indispensable", ou encore d'"appuyer son autorité sur celle du chef de famille".

Le partenariat se concrétise avec la création en **1975** du conseil d'école, pour institutionnaliser et régler les relations entre parents élèves et maîtres.

La nouvelle phase qui devrait maintenant s'ouvrir est celle de la co-éducation. On ne cantonne plus les parents à l'extérieur, ils doivent participer au fonctionnement de l'établissement scolaire et à l'élaboration des projets éducatifs. Mais cela n'est pas encore acquis.

Certains parents se sont vraiment coupés de l'école publique et laïque, comme on l'a vu tout récemment avec les ABCD de l'égalité et le retrait d'élèves. Les rumeurs n'auraient pas pu se développer s'il y avait eu un partenariat réel, s'il y avait eu une information régulière de la part des enseignants, si les parents savaient ce qui se passait vraiment dans les écoles. Il est absolument nécessaire de recréer ce lien.

Quelque 65% des personnels de direction et 40% des directeurs d'école considèrent déjà que les délégués de parents d'élèves ne sont pas représentatifs de l'ensemble des parents de leur établissement.

Il faut recréer de la mixité sociale, en incitant les parents à participer beaucoup plus au fonctionnement de l'école.



Entrée en 6^{ème} :

Faire du neuf avec du vieux !

« Il y a urgence à en finir avec le **collège unique** », estime Jean-François Copé, qui propose d'installer un examen de niveau en début de **CM2**, conditionnant l'**entrée en 6^{ème}**.

Cet examen « a pour objectif de repérer assez tôt les enfants qui ne maîtrisent pas les compétences nécessaires à une bonne **scolarité en collège** », explique-t-il. Ainsi, durant l'année, les enseignants « ont le temps de les aider sérieusement à combler ces lacunes. Et si l'enfant n'est toujours pas prêt en fin d'année, il redouble ».

Et il ajoute qu'il faut que tous les enfants aient très tôt une initiation aux métiers et que dès 14 ans, ils puissent, s'ils le souhaitent, partir en **apprentissage** ».



Combien ça coûte ?

En moyenne par an, un élève coûte à la France 7 545 € contre 6 900€ en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Le coût est inégalement réparti entre le primaire et le secondaire : la France dépense moins que la moyenne de l'OCDE pour le parcours d'un élève dans le primaire mais plus pour un élève pendant la durée de ses études secondaires. Ceci pourrait s'expliquer par une scolarité primaire plus courte en France que dans la plupart des pays (5 ans au lieu de 6) et une scolarité secondaire plus longue (7 ans au lieu de 6).

On peut également noter que la durée de l'ensemble primaire et secondaire correspond le plus souvent à la scolarité obligatoire : elle varie de 11 ans pour les Pays-Bas à 13,5 ans pour l'Irlande. En France, ce parcours est de 12 ans, soit légèrement moins que pour la moyenne des pays de l'OCDE (12,4 ans).

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la durée moyenne d'études en France (4 ans) est très légèrement supérieure à la moyenne de l'OCDE (3,9 ans).



"Non au harcèlement à l'école"

Quelque **6% des élèves subiraient un harcèlement à l'école**, selon le ministère de l'Education nationale : "c'est beaucoup trop" pour Vincent Peillon, qui a présenté en présence d'Eric Debarbieux un nouveau "plan d'action" pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire.

Huit mesures viennent enrichir la campagne "**agir contre le harcèlement à l'école**", initiée par Luc Chatel début 2012.

Le site agircontreleharcelementalecole.gouv.fr a été rénové pour mieux présenter les ressources pédagogiques disponibles (accompagnées de vidéos à exploiter par les enseignants et les parents).

NOS RENDEZ VOUS :

- **Jeudi 6 février.** Ecoles Fleuries. Rencontre OCCE-DDEN. *Anne-Marie Vicenty. Roselyne Gasco. Jean-Michel Lemuet. Daniel Foulon.* FD.DDEN. 75 Paris 10^{ème}.
- **Mardi 18 février.** RDV délégation CNAL. Assemblée nationale Paris. *Daniel Foulon.*
- **Mardi 18 février.** Ecoles Fleuries. Visite lieux cérémonie Sénat. OCCE-DDEN. *A-M. Vicenty. D. Foulon.*
- **Jeudi 20 février.** GODF Collectif laïque Paris 9^{ème}. *Daniel Foulon.*
- **Samedi 1er mars.** AG 69. Rhône. *Guy Brunet.*
- **Samedi 8 mars.** AG 44. Loire Atlantique. *Jean-Claude Robert.*
- **Samedi 15 mars.** AG 62. Pas-de-Calais. *Frédéric Masson.*